

# CHANCELLERIE D'ETAT

## 1. SECRETARIAT GENERAL

### 1.1. Personnel

Transférées du service des bâtiments, M<sup>mes</sup> Eva Gosteli, Rita Erard et Hilde Gehringer, guides du Château, sont rattachées au secrétariat général depuis le 1<sup>er</sup> avril.

M<sup>me</sup> Janine Gurtner, téléphoniste, a fait valoir son droit à la retraite au 31 mai.

Au 31 mai également, M<sup>me</sup> Prisca Frasse, téléphoniste, a quitté l'administration cantonale.

Par ailleurs, le 24 juillet, M<sup>me</sup> Giulia Pesa, téléphoniste, a été transférée au service des automobiles et de la navigation qui, suite à une restructuration, a repris la gestion de la centrale téléphonique de l'administration cantonale.

### 1.2. Feuille officielle

Durant l'exercice, nonante-huit numéros ont été publiés. La part au bénéfice de l'Etat s'élève à 85.630 francs (70.475 francs en 2005).

### 1.3. Légalisations

2.718 pièces ont été légalisées.

### 1.4. Guichet unique

En mai, le Guichet unique de la République et Canton de Neuchâtel [www.GuichetUnique.ch](http://www.GuichetUnique.ch) s'est enrichi d'une nouvelle prestation. Le service des automobiles et de la navigation (SCAN) a mis en production une solution de gestion des rendez-vous d'expertise par Internet.

Ainsi, pour les privés, il est désormais possible de déplacer le rendez-vous d'expertise fixé par le SCAN dans un intervalle compris entre la date de réception de la convocation et les 30 jours qui suivent le rendez-vous prévu. Les professionnels peuvent pour leur part déplacer les rendez-vous de leurs clients et gérer leurs propres rendez-vous (prise de rendez-vous, déplacement, annulation, consultation).

Au 31 décembre, ce sont 3987 contrats d'utilisation du Guichet unique qui ont été conclus par des privés. On dénombre également 225 contrats pour des entreprises, totalisant 453 accès de collaboratrices et collaborateurs.

## 1.5. Droits politiques

### a) Généralités

En date du 28 mars, le Grand Conseil a adopté une loi portant révision de la loi sur les droits politiques. Cette loi réduit de 15 à 10% le nombre de signatures nécessaire pour faire aboutir une demande d'initiative ou une demande de référendum en matière communale. Elle porte également de 3 à 6 mois le délai pour déposer les listes de signatures d'une initiative communale et de 30 à 40 jours le délai pour le dépôt d'une demande de référendum communal.

Une des mesures prises par le Conseil d'Etat dans le cadre de la réforme de l'Etat porte également sur la prise en charge de l'affranchissement des enveloppes retour des électrices et électeurs. Cette mesure a été acceptée par le Grand Conseil le 30 mai. Conséquence logique de cette innovation, les votes figurant dans des enveloppes non-affranchies ne seront plus pris en considération.

Finalement, après une année d'arrêt des tests de vote électronique, un nouvel essai a pu être réalisé lors de la votation fédérale du 26 novembre. En effet, après les trois tests menés en 2005, le Conseil fédéral a décidé de stopper les essais de vote électronique en attendant de se prononcer officiellement sur la base d'un rapport établi par la chancellerie fédérale et faisant état des tests menés par les trois cantons pilotes (Neuchâtel, Genève et Zurich).

Ce quatrième test s'est déroulé avec succès. Ainsi, 1.311 électrices et électeurs neuchâtelois ont choisi de voter par Internet sur les 3554 ayant conclu un contrat au Guichet unique et tous les votes ont été déclarés valides.

### b) Elections

#### *Elections complémentaires communales*

Cressier – 11 juin. Election de M. Michel Veillard et M<sup>me</sup> Véronique Meuwly au Conseil communal.

Villiers – 11 juin. Election de MM. Thierry Rossel et Sylvian Guenat au Conseil général.

Corcelles-Cormondèche – 27 août. Election de M<sup>me</sup> Fabienne Brunner au Conseil communal.

### c) Votations

#### *Votations fédérales*

##### **21 mai**

- Sur l'arrêté fédéral du 16 décembre 2005 modifiant les articles de la Constitution sur la formation. Résultat du canton : 33.485 oui ; 2.693 non ; participation au scrutin : 34.36%. Résultat de la Confédération : 1.137.450 oui ; 191.666 non ; participation au scrutin : 27.80%. Le projet a été accepté.

##### **24 septembre**

- Sur l'initiative populaire du 9 octobre 2002 "Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS". Résultat du canton : 22.745 oui ; 31.715 non ; participation au scrutin : 52.21%. Résultat de la Confédération : 973.831 oui ; 1.359.514 non ; participation au scrutin : 48.75%. Le projet a été rejeté.
- Sur la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr). Résultat du canton : 29.083 oui ; 26.008 non ; participation au scrutin : 52.22%. Résultat de la Confédération : 1.602.134 oui ; 755.119 non ; participation au scrutin : 48.91%. Le projet a été accepté.
- Sur la modification du 16 décembre 2005 de la loi sur l'asile (LAsi). Résultat du canton : 29.144 oui ; 25.926 non ; participation au scrutin : 52.24%. Résultat de la Confédération : 1.598.399 oui ; 760.787 non ; participation au scrutin : 48.91%. Le projet a été accepté.

**26 novembre**

- Sur la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est. Résultat du canton : 30.405 oui ; 21.316 non ; participation au scrutin : 49.23%. Résultat de la Confédération : 1.158.494 oui ; 1.010.190 non ; participation au scrutin : 44.98%. Le projet a été accepté.
- Sur la loi fédérale du 24 mars 2006 sur les allocations familiales (loi sur les allocations familiales, LAFam). Résultat du canton : 39.151 oui ; 12.874 non ; participation au scrutin : 49.22%. Résultat de la Confédération : 1.480.796 oui ; 697.415 non ; participation au scrutin : 45.01%. Le projet a été accepté.

**Votations cantonales**

Il n'y a pas eu de votations cantonales cette année.

**Votations communales**

**Les Brenets – 12 février.** Arrêté du Conseil général, du 30 août 2005, fixant à 70% le coefficient de l'impôt communal. L'arrêté a été refusé par 407 non contre 195 oui.

**Neuchâtel – 2 avril.** Arrêté du Conseil général, du 5 décembre 2005, concernant la hausse du coefficient fiscal de 62 à 64%. L'arrêté a été refusé par 8.026 non contre 3.196 oui.

**Bôle – 21 mai.** Arrêté du Conseil général, du 12 décembre 2005, concernant la modification du coefficient d'impôt. L'arrêté a été refusé par 559 non contre 204 oui.

**Les Geneveys-sur-Coffrane – 21 mai.** Initiative populaire "Pour un fonctionnement harmonieux de nos Autorités communales". L'initiative a été refusée par 233 non contre 215 oui.

**Les Geneveys-sur-Coffrane – 21 mai.** Initiative populaire "Election du Conseil communal par la population". L'initiative a été refusée par 226 non contre 221 oui.

**Cortailod – 24 septembre.** Initiative populaire demandant la suppression de la taxe d'épuration perçue en fonction de la surface bâtie. L'initiative a été acceptée par 961 oui contre 538 non.

**Marin-Epagnier – 29 octobre.** Arrêté du Conseil général, du 22 juin 2006, concernant la modification du coefficient fiscal de l'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques. L'arrêté a été refusé par 1.048 non contre 501 oui.

**Travers – 26 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 27 juin 2006, concernant l'octroi d'un crédit de 360.000 francs pour des travaux de drainage et de protection incendie et pour l'étude de la réfection de la route entre les Crosats-Dessous et la Prise-Grezet. L'arrêté a été refusé par 369 non contre 134 oui.

**Fenin-Vilars-Saules – 26 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 3 juillet 2006, relatif à l'augmentation du coefficient d'impôt communal de 63% à 70%. L'arrêté a été refusé par 289 non contre 120 oui.

**Fenin-Vilars-Saules – 26 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 3 juillet 2006, relatif à la demande d'un crédit de 9.063.200 francs en vue de réaliser les travaux du séparatif (PGEE) et de la mise en conformité du réseau d'eau potable. L'arrêté a été refusé par 253 non contre 150 oui.

**d) Initiatives et référendums**

Le décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative "L'or de la BNS pour l'avenir et l'innovation" a été adopté par le Grand Conseil le 24 janvier. L'initiative est à l'étude au Département de la justice, de la sécurité et des finances.

Le décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative "Statut de droit public pour le personnel de l'établissement hospitalier multisite cantonal (EHM)" a été adopté par le Grand Conseil le 21 février. Parallèlement, le Grand Conseil a également adopté une loi approuvant cette initiative et modifiant ainsi en conséquence la loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (LEHM). Cette loi a été promulguée le 24 avril avec une entrée en vigueur immédiate.

Le décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative "1<sup>er</sup> mai férié" a été adopté par le Grand Conseil le 28 juin. L'initiative est à l'étude au Département de l'économie.

Une initiative "Pour une participation des grandes fortunes, limitée dans le temps" a été annoncée à la chancellerie d'Etat le 21 avril. Déposée le 23 octobre, elle a recueilli 6.240 signatures valables.

Une initiative "Frein au démantèlement social" a été annoncée par le Parti Ouvrier et Populaire à la chancellerie d'Etat le 28 avril. Déposée le 30 octobre, elle a recueilli 6.404 signatures valables.

Une initiative "Fumée passive et santé – Pour la protection de toutes et tous contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux publics intérieurs ou fermés" a été annoncée à la chancellerie d'Etat le 22 septembre. Déposée le 13 décembre, elle a recueilli 10.480 signatures valables.

Lors de la session de janvier 2007, le Grand Conseil a adopté le projet de décret soumettant au vote du peuple l'initiative "Pas de démocratie au rabais – Initiative pour le droit d'éligibilité des immigré-e-s" ainsi qu'un projet de loi sur l'éligibilité des étrangers en matière communale au titre de contre-projet indirect du Conseil d'Etat.

Aucun référendum n'a été lancé au cours de cet exercice.

## **1.6. Conférence des secrétaires généraux**

Instituée par un arrêté du Conseil d'Etat du 17 février 1999, la Conférence des secrétaires généraux est notamment chargée de coordonner les activités intéressant l'ensemble des départements de l'administration cantonale.

Présidée par le chancelier d'Etat, elle s'est réunie à 9 reprises pour régler certaines questions d'ordre général et pour harmoniser diverses procédures, notamment dans le cadre de la conduite de la réforme de l'Etat.

## **1.7. Partenariat enregistré**

Depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> juillet 2004, la chancellerie d'Etat a enregistré 200 partenariats se répartissant de la manière suivante:

157 partenariats hétérosexuels;

43 partenariats homosexuels, dont 27 concernant des couples hommes et 16 des couples femmes;

7 partenariats enregistrés ont également été dissous.

## **1.8. Centenaires**

Durant l'exercice, 18 personnes ont reçu un message fleuri de l'Etat, à l'occasion de leur centième anniversaire (17 femmes et 1 homme).

# **2. COMMUNICATION**

### ***Site Internet***

Sur le plan du site Internet de l'Etat ([www.ne.ch](http://www.ne.ch)), l'année écoulée a été marquée par la mise en place de la version 2.5 du système de publication ainsi que par l'utilisation d'un nouvel outil de statistique permettant de mesurer de manière détaillée et précise la fréquentation et l'utilisation du site par les internautes.

Entre le mois de mai et le mois de décembre, le site Internet de l'Etat a reçu en moyenne 80.000 visites par mois (soit près de 1 million de visites par année), ce qui correspond à une moyenne de 370.000 pages vues par mois (soit 4.5 millions de pages vues par année). Ces résultats de fréquentation confirment l'importance grandissante pour le public de l'utilisation de l'Internet dans ses contacts avec l'administration ainsi que pour la recherche d'informations sur les prestations de l'Etat.

Plus de 95% des unités administratives publient désormais des informations sur le site Internet de l'Etat.

### **3. SERVICE DU GRAND CONSEIL**

#### **3.1. Grand Conseil**

##### ***a) Mutations***

Dès le 24 janvier, MM. Jean-François Pellaton, UDC, et Louis-Marie Boulianne, socialiste, ont respectivement remplacé MM. Cyril Robert, Blaise Dysli, députés suppléants, démissionnaires; à la suite du passage de M. Karim-Frédéric Marti, UDC, de la fonction de député suppléant à celle de député, M. Alexandre Chabloz l'a remplacé dans sa fonction de député suppléant.

Dès le 21 février, M<sup>me</sup> Eva Fernandez, POP, a remplacé M. Francis Stähli, député suppléant démissionnaire; à la suite du passage de M<sup>me</sup> Elisabeth Bernoulli, libérale-PPN, de la fonction de députée suppléante à celle de députée, M. Bernard Cattin l'a remplacée dans sa fonction de député suppléant.

Dès le 5 septembre, M<sup>me</sup> Josette Frésard, libérale-PPN, a remplacé M<sup>me</sup> Manuela Surdez, députée démissionnaire; à la suite du passage de M<sup>me</sup> Josette Frésard de la fonction de députée suppléante à celle de députée, M<sup>me</sup> Pierrette Ummel l'a remplacée dans sa fonction de députée suppléante. MM. Maurice Perroset, socialiste, Claude Leimgruber, POP, et Pascal Helle, SolidaritéS, ont respectivement remplacé MM. Nicolas Babey, Yves Stalder et M<sup>me</sup> Dorothée Ecklin, députés suppléants démissionnaires.

Dès le 3 octobre, MM. Nicolas Stauffer, radical, et Damien Humbert-Droz, libéral-PPN, ont respectivement remplacé M. Sylvain Piaget et M<sup>me</sup> Solenne Perrinjaquet, députés démissionnaires; à la suite du passage de MM. Nicolas Stauffer et de Damien Humbert-Droz de la fonction de députés suppléants à celle de députés, MM. Yves Fatton et Bernard Matthey les ont respectivement remplacés dans leur fonction de députés suppléants.

Dès le 31 octobre, M<sup>me</sup> Marie-Laure Béguin Mettraux, radicale, a remplacé M. Pierre-Alain Rickli, député suppléant démissionnaire.

Dès le 5 décembre, M. Alexandre Houlmann, socialiste, a remplacé M<sup>me</sup> Julie Houriet, députée suppléante démissionnaire.

##### ***b) Présidence***

La présidence a été assumée, jusqu'au 30 mai, par M. Christian Blandenier, avocat et notaire, domicilié à Chézard-Saint-Martin, puis par M<sup>me</sup> Gisèle Ory, directrice, domiciliée à La Chaux-de-Fonds.

### **c) Bureau**

Dès la session de mai, le bureau est composé de la manière suivante:

Présidente:	M <sup>me</sup> Gisèle Ory
1 <sup>e</sup> vice-président:	M. Patrick Erard
2 <sup>e</sup> vice-président:	M. Walter Willener
1 <sup>er</sup> secrétaire:	M. Jean-Pierre Franchon
2 <sup>e</sup> secrétaire:	M. Olivier Haussener

Présidente et présidents de groupes:

- groupe radical M. Jean-Bernard Wälti
- groupe libéral-PPN M. Philippe Bauer
- groupe socialiste M<sup>me</sup> Odile Duvoisin
- groupe PopVertsSol M. Alain Bringolf
- groupe UDC M. Pierre Hainard

Le bureau du Grand Conseil a tenu 10 séances.

### **d) Scrutateurs et scrutateur-trice-s suppléant-e-s**

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

### **e) Commissions permanentes**

#### **Commission des pétitions et des grâces (11 membres)**

Dès le 6 décembre, M. André Obrist a remplacé M<sup>me</sup> Solenne Perrinjaquet, démissionnaire.

La commission a tenu 2 séances.

#### **Commission législative (15 membres)**

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

La commission a tenu 13 séances et la sous-commission de la commission législative chargée de l'étude des commissions en a tenu 8.

#### **Commission judiciaire (6 membres)**

Dès le 17 août, M. Pierre-Alain Thiébaud a remplacé M. Jean-Pierre Veya. Dès le 7 septembre, M<sup>me</sup> Charlotte Imhof a remplacé M. Sylvain Piaget, démissionnaire. M<sup>me</sup> Charlotte Imhof remplace M. Sylvain Piaget dans sa fonction de rapporteur.

La commission a tenu 7 séances.

#### **Commission de gestion et des finances (15 membres)**

M<sup>me</sup> Claudine Staehli-Wolf et M. Bertrand Nussbaumer ont remplacé respectivement MM. Francis Stähli et Pierre Bonhôte, démissionnaires. MM. Adrien Laurent, Charles Häsler et Gilbert Hirschy ont remplacé respectivement M<sup>me</sup> Diane Reinhard, MM. Rolf Graber et Patrick Erard, démissionnaires.

La commission plénière a tenu 22 séances, son bureau pour l'exercice 2005-2006 en a tenu 4, et ses sous-commissions en ont tenu 42.

### **Commission des affaires extérieures (15 membres)**

Dès le 21 février, M<sup>me</sup> Elisabeth Bernoulli a remplacé M<sup>me</sup> Ruth Lavanchy, démissionnaire. Dès le 31 mai, M<sup>me</sup> Jacqueline Auclair a remplacé M. Blaise Courvoisier, démissionnaire; M. Pierre-Alain Storrer remplace M. Blaise Courvoisier dans sa fonction de rapporteur. Dès le 31 octobre, M. Tony Perrin a remplacé M. Boris Keller, démissionnaire. Dès le 6 décembre, M<sup>me</sup> Caroline Gueissaz a remplacé M. André Obrist, démissionnaire.

La commission plénière a tenu 7 séances et plusieurs délégations ont été désignées pour participer à des séances à l'extérieur.

## **f) Commissions spéciales**

### **Commission fiscalité (15 membres)**

M. Raymond Clottu et M<sup>me</sup> Silva Müller Devaud ont remplacé respectivement MM. Frédéric Guyot et Bertrand Nussbaumer, démissionnaires.

La commission a tenu 11 séances et son bureau élargi en a tenu 6.

### **Commission péréquation financière (15 membres)**

Dès le 3 octobre, M. Claude Leimgruber a remplacé M. Yves Stalder, démissionnaire.

La commission a tenu 4 séances.

### **Commission LAPCA**

Elle a été élue le 26 avril, dans la composition suivante:

M. Michel Bise, président, M<sup>me</sup> Sylvie Fassbind-Ducommun, M. Christian Mermet, M<sup>mes</sup> Claudine Siegenthaler, Valérie Schweingruber, M. Jean-Frédéric de Montmollin, M<sup>mes</sup> Veronika Pantillon, Claudine Stähli-Wolf, MM. Raphaël Comte, René Tschanz et Pierre-Alain Storrer.

La commission a tenu 2 séances parvenant ainsi au terme de ses travaux.

### **Commission RPT (15 membres)**

Elle a été élue le 27 juin dans la composition suivante:

MM. Pierre-André Steiner, président, Michel Barben, Stephan Robert, François Cuche, rapporteur, Bertrand Nussbaumer, Alexandre Fischli, Serge Vuilleumier, M<sup>mes</sup> Marianne Guillaume-Gentil-Henry, Odile Duvoisin, Elisabeth Berthet, vice-présidente, MM. Pascal Sandoz, Marc-André Bugnon, Bernhard Wenger, M<sup>me</sup> Eva Fernandez et M. Blaise Horisberger.

Dès le 3 août, M<sup>me</sup> Françoise Jeanneret a remplacé M<sup>me</sup> Marianne Guillaume-Gentil-Henry, démissionnaire.

La commission a tenu 2 séances.

### **Commission police (15 membres)**

Elle a été élue le 5 septembre dans la composition suivante:

MM. Jean-Michel Gaberell, président, Olivier Arni, Daniel Schürch, Jean-Nathanaël Karakash, Maurice Perroset, M<sup>me</sup> Claudine Siegenthaler, MM. Pierre-Alain Storrer, vice-président, Julien Semperboni, Raphaël Comte, rapporteur, Marc-André Nardin, Yvan Botteron, Charles Häsler, Olivier Haussener, Blaise Horisberger et Pascal Helle.

La commission a tenu 7 séances.

### ***Commission retraite anticipée (15 membres)***

Elle a été élue le 4 octobre dans la composition suivante:

MM. Pierre-Alain Storrer, président, Jean-Charles Legrix, Bertrand Nussbaumer, vice-président, M<sup>me</sup> Sylvie Fassbind-Ducommun, MM. Louis-Marie Boulianne, Serge Vuilleumier, M<sup>me</sup> Odile Duvoisin, MM. Martial Debély, Claude Guinand, rapporteur, Yves Morel, Jean-Claude Baudoin, Christian Blandenier, Pierre Castella, M<sup>mes</sup> Marie-France Monnier Douard et Claudine Stähli-Wolf.

La commission a tenu 4 séances et son bureau en a tenu 1, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

### ***g) Autres commissions***

#### ***Commission de rédaction***

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

La commission n'a tenu aucune séance.

#### ***Groupe de travail "Informatisation du Grand Conseil"***

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

Le groupe a tenu 1 séance.

**Les commissions parlementaires ont ainsi tenu 90 séances, leurs bureaux 11, et les sous-commissions de gestion et des finances 42.**

### ***h) Sessions***

Le Grand Conseil a tenu 10 sessions, soit 26 séances dont 6 de relevée:

- les 24 (après-midi et soir) et 25 janvier;
- les 21 (après-midi et soir) et 22 février;
- les 28 et 29 mars;
- les 25 et 26 avril;
- les 30 et 31 mai;
- les 27 (matin et après-midi) et 28 juin;
- les 5 et 6 septembre;
- les 3 et 4 octobre;
- les 31 octobre (après-midi et soir) et 1<sup>er</sup> novembre;
- les 5 (après-midi et soir) et 6 décembre (matin et après-midi).



***j) Lois et décrets adoptés par le Grand Conseil*****24 janvier**

- Décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative législative populaire cantonale "L'or de la BNS pour l'avenir et l'innovation"
- Loi portant révision de la loi sur l'action sociale (LASoc)
- Loi portant révision de la loi sur l'emploi et l'assurance-chômage (LEmpl)
- Loi portant révision
  - de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI)
  - de la loi concernant la répartition de la part du canton au produit de l'impôt fédéral direct (LRIFD)
  - de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC)

**25 janvier**

- Loi portant modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI)

**21 février**

- Loi portant révision de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILA-Mal)
- Décret autorisant le Conseil d'Etat à donner la caution simple de l'Etat à concurrence de 1.800.000 francs à titre de garantie des emprunts destinés à la société coopérative de chauffage à distance, Le Marais rouge, aux Ponts-de-Martel
- Décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative législative populaire cantonale "Statut de droit public pour le personnel de l'Etablissement hospitalier multisite cantonal (EHM)"
- Loi approuvant l'initiative législative populaire cantonale "Statut de droit public pour le personnel de l'Etablissement hospitalier multisite cantonal (EHM)"

**22 février**

- Décret relatif à l'extension au canton de Neuchâtel de l'Accord de Karlsruhe entre la Confédération suisse, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
- Décret portant adhésion du canton de Neuchâtel au concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)
- Loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Présence de cadres administratifs dans la salle du Grand Conseil)

**28 mars**

- Loi portant révision de la loi sur les droits politiques (LDP) (initiative et référendum en matière communale)
- Loi portant révision de la loi sur les droits politiques (LDP) et de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (motion populaire)
- Loi d'introduction des titres vingt-troisième à trente-quatrième de la loi fédérale complétant le code civil suisse (Livre cinquième: Droit des obligations) (LICO23-34)
- Loi d'introduction de la loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (Loi sur la fusion, LFus) (LILFus)
- Loi portant modification du décret sur l'introduction à titre expérimental des moyens électroniques facilitant l'exercice des droits politiques (vote électronique, signature électronique)
- Décret autorisant le Conseil d'Etat à verser aux communes un montant compensatoire de 3 millions de francs

**29 mars**

- Décret relatif à l'utilisation du solde du fonds destiné aux réformes de structures des communes
- Loi portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (consultations fédérales)

**26 avril**

- Décret à l'appui des comptes et de la gestion pour l'exercice 2005

**30 mai**

- Loi portant révision de la loi sur la Banque cantonale neuchâteloise (LBCN)
- Loi portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (vote par correspondance)

**27 juin**

- Loi sur le Conservatoire de musique
- Loi sur l'assistance pénale, civile et administrative (LAPCA)
- Décret portant constitution d'une commission ad hoc du Grand Conseil chargée de l'examen des projets de lois et de décrets découlant de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) (commission RPT)
- Décret portant adhésion du canton de Neuchâtel à l'Accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (ACI)

**28 juin**

- Décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative législative populaire cantonale "1<sup>er</sup> mai férié"
- Loi sur la transparence des activités étatiques (LTAE)

**6 septembre**

- Loi portant constitution d'un établissement de droit public pour le maintien à domicile (NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile)
- Décret portant révision du décret portant sur les établissements scolaires de la formation professionnelle

**3 octobre**

- Décret relatif à l'utilisation du fonds destiné aux réformes de structures de l'Etat
- Loi sur le contrôle des finances (LCCF)

**31 octobre**

- Loi portant modification de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt) (allaitement)
- Loi portant révision du code de procédure pénale neuchâtelois (CPPN) (secret de fonction de la police judiciaire)
- Loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (commission d'enquête parlementaire) (CEP)
- Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21)
- Loi adaptant la législation neuchâteloise à la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (loi sur le partenariat; LPart)
- Loi portant adaptation de la législation cantonale au code pénal suisse (modifications des 13 décembre 2002 et 24 mars 2006)
- Loi portant adaptation de la législation cantonale au code pénal suisse et d'un projet de loi sur la procédure pénale applicable aux mineurs (LPMIn)

**1<sup>er</sup> novembre**

- Décret portant octroi d'un crédit de 1.030.000 francs destiné à couvrir la part du canton de Neuchâtel pour la réalisation d'une nouvelle halte ferroviaire au Crêt-du-Loche
- Décret sur la conception directrice cantonale de l'énergie 2006

**5 décembre**

- Loi d'encouragement temporaire à la retraite anticipée pour le personnel soumis au statut de la fonction publique
- Loi sur le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans
- Loi fixant l'évolution du traitement du personnel soumis à la loi sur le statut de la fonction publique pour les années 2007 à 2009
- Loi sur les mesures d'amélioration des finances accompagnant le budget 2007

**6 décembre**

- Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2007

***j) Projets de lois et décrets à l'étude***

A l'issue de la session de décembre, les projets de lois et de décrets à l'étude au sein des commissions parlementaires sont les suivants:

**01.123**

**Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 19 juin 2001, portant révision de la loi sur le droit de cité neuchâtelois**

Projet transmis à la commission législative le 19 juin 2001.

**01.125**

**Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 19 juin 2001, portant révision de la loi sur les droits politiques (éligibilité des étrangers – répartition des sièges)**

Projet transmis à la commission législative le 19 juin 2001.

**01.132**

**Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 19 juin 2001, portant révision de la loi sur les communes (éligibilité des étrangers)**

Projet transmis à la commission législative le 19 juin 2001.

**01.165**

**Projet de loi Damien Cottier, du 21 novembre 2001, portant révision de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (élection des jurés cantonaux)**

Projet transmis à la commission législative le 21 novembre 2001.

**01.168**

**Projet de loi Bernard Matthey, du 21 novembre 2001, portant modification de la loi sur les eaux (contrôle réseau)**

Projet transmis à la commission législative le 21 novembre 2001.

**03.152**

**Projet de loi du groupe radical, du 30 septembre 2003, portant révision du code de procédure pénale neuchâtelois (Mesures de protection)**

Projet transmis à la commission législative le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

**03.162**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 4 novembre 2003, portant révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA)**

Projet transmis à la commission législative le 5 novembre 2003.

**03.172**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 2 décembre 2003, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (commissions permanentes)**

Projet transmis à la commission législative le 3 décembre 2003.

**04.102**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 27 janvier 2004, portant révision de la loi sur les contributions directes (LCdir) (rabais d'impôt)**

Projet transmis à la commission fiscalité le 2 février 2004.

**04.105**

**Projet de décret de la commission d'enquête parlementaire (CEP), du 27 janvier 2004, portant révision de la Constitution cantonale (Cst. NE) (institution d'un Conseil de la magistrature)**

Projet transmis à la commission législative le 2 février 2004.

**04.106**

**Projet de loi de la commission d'enquête parlementaire (CEP), du 27 janvier 2004, portant révision de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN), de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) et de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale (autonomie administrative et financière des autorités judiciaires)**

Projet transmis à la commission législative le 2 février 2004.

**04.108**

**Projet de loi de la commission d'enquête parlementaire (CEP), du 27 janvier 2004, portant révision du code de procédure pénale neuchâtelois (CPPN) (institution d'un doyen des juges d'instruction)**

Projet transmis à la commission législative le 2 février 2004.

**04.123**

**Projet de loi du groupe libéral-PPN, du 25 février 2004, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (commission permanente de questions de santé)**

Projet transmis à la commission législative le 2 mars 2004.

**04.131**

**Projet de loi Damien Cottier, du 30 mars 2004, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) et de la loi sur les finances (commissions permanentes – commission des investissements)**

Projet transmis à la commission législative le 3 mai 2004.

**04.132**

**Projet de loi Damien Cottier, du 30 mars 2004, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) et de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt) (commission de gestion et des finances – transmission d'informations)**

Projet transmis à la commission législative le 3 mai 2004.

**04.141**

**Projet de loi Raphaël Comte, du 27 avril 2004, portant révision de la loi sur les finances (commission de gestion et des finances – budget)**

Projet transmis à la commission législative le 3 mai 2004, puis à la commission de gestion et des finances le 15 juin 2004.

**04.147**

**Projet de loi Thérèse Humair et Philippe Bauer, du 26 mai 2004, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (programme de législature)**

Projet transmis à la commission législative le 2 juin 2004.

**05.105**

**Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 25 janvier 2005, portant révision de la loi sur les communes (LCo) (commission scolaire: incompatibilités)**

Projet transmis à la commission législative le 2 février 2005.

**05.111**

**Projet de loi du groupe radical, du 22 février 2005, portant révision de la loi sur les contributions directes (LCdir) (perception du paiement des impôts à la source)**

Projet transmis à la commission fiscalité le 10 mars 2005.

**05.139**

**Projet de loi Jean-Pierre Veya, du 28 juin 2005, portant révision de la loi sur les droits politiques (LDP) (élection du Conseil d'Etat)**

Projet transmis à la commission législative le 6 juillet 2005.

**05.143**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 29 juin 2005, portant modification de la loi sur les communes (LCo)**

Projet transmis à la commission législative le 6 juillet 2005.

**05.154**

**Projet de loi du groupe PopVertsSol, du 31 août 2005, portant révision de la loi sur les contributions directes (LCdir) (taxe foncière)**

Projet transmis à la commission fiscalité le 21 septembre 2005.

**05.180**

**Projet de décret du groupe socialiste, du 1<sup>er</sup> novembre 2005, soumettant à l'Assemblée fédérale une initiative cantonale relative à la perception à la source de l'impôt direct des personnes physiques**

Projet transmis à la commission fiscalité le 29 novembre 2005.

**06.114**

**Projet de loi Blaise Courvoisier, du 24 janvier 2006, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (objets soumis au Grand Conseil: incidences financières)**

Projet transmis à la commission législative le 31 janvier 2006.

**06.115**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 24 janvier 2006, portant révision de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (initiative et référendum populaires: signatures et délai)**

Projet transmis à la commission législative le 31 janvier 2006.

**06.120**

**Projet de loi du groupe radical, du 21 février 2006, portant modification de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux**

Projet transmis à la commission législative le 28 février 2006.

**06.121**

**Projet de loi Pierre Bonhôte, du 21 février 2006, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (objets soumis au Grand Conseil: dépôt d'amendements)**

Projet transmis à la commission législative le 28 février 2006.

**06.122**

**Projet de loi Michel Bise, du 21 février 2006, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (commissions parlementaires: indemnités)**

Projet transmis à la commission législative le 28 février 2006.

**06.127**

**Projet de loi du groupe radical, du 28 mars 2006, portant révision de la loi sur les communes (LCo) (budgets: approbation)**

Projet transmis à la commission législative le 10 avril 2006 .

**06.130**

**Projet de loi du groupe UDC, du 28 mars 2006, portant révision de la loi sur les droits politiques (LDP) (Grand Conseil: incompatibilités de fonction)**

Projet transmis à la commission législative le 10 avril 2006 .

**06.138**

**Projet de loi du groupe radical, du 30 mai 2006, portant révision de la loi d'organisation scolaire (LOS) (évaluation au moyen de notes)**

Projet transmis à la commission législative le 16 juin 2006.

**06.019**

**Décret portant constitution d'une commission ad hoc du Grand Conseil chargée d'examiner les projets de lois et de décrets découlant de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)**

Projet transmis à la commission RPT le 27 juin 2006.

**06.026**

**Projet de loi sur la police neuchâteloise (Lpol), du 26 juin 2006**

Projet transmis à la commission Police le 5 septembre 2006.

**06.151**

**Projet de décret Philippe Weissbrodt et consorts, du 6 septembre 2006, soumettant une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale pour que la Suisse n'importe plus de denrées alimentaires produites dans des conditions sociales et environnementales inadmissibles**

Projet transmis à la commission législative le 9 octobre 2006.

**06.153**

**Projet de décret du groupe radical, du 3 octobre 2006, portant révision du décret concernant la protection des sites naturels du canton**

Projet transmis à la commission législative le 9 octobre 2006.

**06.154**

**Projet de décret du groupe radical, du 3 octobre 2006, portant modification de la Constitution de Neuchâtel (Cst. NE) (réforme des communes neuchâteloises)**

Projet transmis à la commission législative le 9 octobre 2006.

**06.159**

**Projet de loi Pierre Bonhôte, du 31 octobre 2006, portant révision de la loi sur l'énergie**

Projet transmis à la commission législative le 28 novembre 2006.

**06.160**

**Projet de loi Rolf Graber, du 31 octobre 2006, portant révision de la loi sur les contributions directes (LCdir) (Art. 36: déductions)**

Projet transmis à la commission fiscalité le 28 novembre 2006.

**06.167**

**Projet de loi Laurence Boegli, du 31 octobre 2006, sur le soutien aux activités de jeunesse extrascolaires.**

Projet transmis à la commission législative le 28 novembre 2006.

***k) Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil***

Les 6 tomes regroupant les sessions d'octobre 2004 à mars 2005 ont été envoyés aux intéressés au fur et à mesure de leur édition. Ils sont à disposition sous forme papier et CD-ROM, ainsi que sur le site Internet de l'Etat de Neuchâtel.

**3.2. Personnel**

M<sup>mes</sup> Marie-Claude Garcia et Nicole Zehr, collaboratrices administratives, ont quitté le service le 30 avril. M<sup>me</sup> Nicole Zehr a été remplacée par M<sup>me</sup> Cécile Pauli, entrée en fonction le 1<sup>er</sup> mai. M<sup>me</sup> Eliane Stucky a quitté le service le 31 octobre. Les postes de M<sup>mes</sup> Garcia et Stucky seront partiellement repourvus en 2007.

**3.3. Recueil de la législation neuchâteloise**

Les suppléments 68, 69 et 70 (jour de référence 30 juin 2006) du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN) ainsi que le répertoire 2006 ont été envoyés aux abonnés et publiés sur le site Internet de l'Etat de Neuchâtel. Le supplément au 31 août 2006 est également publié sur le site Internet de l'Etat. Dorénavant, la fréquence de publication des suppléments au RSN sera de 1 à 2 suppléments par an pour la version papier et 6 suppléments par an au minimum pour la version Internet.

**4. SERVICE DE L'ECONOMAT ET DU MATERIEL SCOLAIRE****4.1. Préambule**

Dans le cadre de réflexion et de rationalisation des différentes collectivités publiques du canton, notre service a été sollicité pour mener à bien un rapprochement avec l'économat de la Ville de La Chaux-de-Fonds et un regroupement avec le centre d'impression de Fleurier.

Ces études ont débouché sur la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, du service du matériel et des imprimés (SEMI) qui comprend l'économat et le matériel scolaire à Neuchâtel ainsi que le centre d'impression à Fleurier et sur la reprise, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, des tâches de l'économat de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

#### **4.2. Personnel**

Durant l'année, aucune modification de notre personnel n'a été enregistrée. Comme les années précédentes, pour accomplir l'ensemble de notre mission, nous avons eu recours tout au long de l'année à diverses personnes mises à disposition dans le cadre des programmes d'occupation afin de renforcer les différents secteurs de manutention de la marchandise, réception, préparation et livraison du matériel dans les services de l'Etat et des manuels dans les différentes écoles neuchâtelaises.

Comme de coutume, notre service a assuré le remplacement temporaire de l'huissier de la chancellerie en assumant la distribution du courrier interne.

#### **4.3. Logistique**

L'infrastructure de notre service permet la distribution efficace et rationnelle du matériel pour l'administration cantonale et l'Université et des manuels pour les écoles neuchâtelaises.

Durant cette année, nous avons été également sollicités par les modifications de l'affranchissement du courrier pour la poste, entre autre récupération des estampilles dans les différents services de l'administration.

#### **4.4. Gestion du service**

La mise en place en 2005 du logiciel SAP a été poursuivie en 2006. L'implication de notre personnel a été fructueuse puisque la mise en œuvre de la gestion des achats et des finances sur le logiciel SAP a pu être réalisée par le service.

#### **4.5. Gestion des achats**

La gestion du stock des marchandises est adaptée aux exigences d'aujourd'hui afin de permettre aux différents utilisateurs de disposer de fournitures administratives et scolaires dans les meilleurs délais.

#### **4.6. Gestion des impressions**

En offset, des logiciels adéquats ainsi qu'un équipement de production performant permettent de s'adapter rapidement et efficacement aux besoins de l'administration cantonale. En effet, dans le cadre d'un mouvement de réformes et restructurations des services et offices, de nombreux imprimés en tous genres ont subi des changements d'intitulés, voire même une refonte totale de leur contenu. Le nombre d'impression d'enveloppes se monte à 1.126.067 et celui du papier à 1.364.667 pour un tirage global annuel de 2.491.067.

En impression numérique, l'équipement est également bien adapté aux besoins de l'administration cantonale. En effet, cette année, la gestion des fichiers informatiques fournis par le service du Grand Conseil ainsi que la réimpression totale et la finition de la nouvelle mise à jour du RSN (recueil systématique de la législation neuchâtelaise) ont été entièrement assumées au sein de notre service dans un délai performant et à moindre coût pour l'Etat de Neuchâtel. Cette année, le nombre total de copies s'élève à 4.504.099.



## 5. SERVICE DE L'INSPECTION DES FINANCES

Depuis le début de la nouvelle législature, le service de l'inspection des finances dépendait administrativement de la chancellerie d'Etat. L'année 2006 a vu aboutir le projet de loi sur le contrôle cantonal des finances qui a été adopté par le Grand Conseil le 3 octobre 2006. Le règlement sur le contrôle cantonal des finances a été adopté par le Conseil d'Etat le 20 décembre 2006. Ces nouvelles bases légales sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le service de l'inspection des finances est ainsi devenu, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Contrôle cantonal des finances (CCFI). Ces nouvelles bases légales prennent en compte l'évolution enregistrée ces dernières années dans le domaine du contrôle des finances. Le CCFI voit son indépendance et son autonomie renforcées: il n'est plus rattaché à aucun département, mais dépend directement du Conseil d'Etat au même titre que la chancellerie d'Etat. Le chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances est compétent pour assurer les aspects organiques, notamment la liaison avec le Conseil d'Etat. Des informations plus détaillées se trouvent sur le site Intranet du CCFI <http://intranet.ne.ch/CCFI/> et sur le site Internet <http://www.ne.ch/CCFI/>.

Le service de l'inspection des finances rédige, depuis 1998, un rapport d'activité à l'attention du Conseil d'Etat ainsi que du président et des membres de la commission de gestion et des finances. Comme cela a été le cas pour l'année 2005, un seul rapport d'activité sera établi pour l'année 2006 et concernera l'ensemble de l'année.

### 5.1. Rapports de révisions

Au cours de l'année 2006, le service de l'inspection des finances a déposé 97 rapports qui peuvent être répartis en plusieurs catégories, soit:

#### ***Rapports relatifs à des révisions annuelles de comptes***

- |   |           |
|---|-----------|
| • Services de l'Etat, écoles, hôpital et autres entités incluses dans les comptes de fonctionnement (y compris l'analyse de comptes d'investissements gérés par certaines de ces entités) | 18        |
| • Mandats de révisions annuelles des comptes (fonds appartenant et gérés de l'Etat, entités subventionnées, mandats divers)   | 28        |
| • Rapports d'attestation exigés par des partenaires du canton et conditionnant généralement le versement de subventions (SECO, Interreg, OFFT, etc.)                                      | 12        |
| • Contrôles en relation avec la route nationale 5 (délégation de la Confédération)  | 3         |
|   | <b>61</b> |

#### ***Rapports ponctuels***

- |  |           |
|--|-----------|
| • Rapports relatifs au contrôle à l'improviste des existants de trésorerie | 2         |
| • Rapports sur des analyses particulières                                  | 34        |
| <b>Au total:</b>   | <b>97</b> |

Les rapports relatifs aux mandats de révisions annuelles comprennent notamment les contrôles opérés dans le cadre de notre mandat d'organe de contrôle de la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel. La révision de notre institution de prévoyance a donné lieu, en 2005, à l'établissement de cinq rapports, soit:

- contrôle et analyse des comptes 2005 tenus par:
  - l'administration de la Caisse de pensions proprement dite;
  - le service financier, relatifs aux placements mobiliers;

- le service de la gérance des immeubles, relatifs aux placements immobiliers.
- contrôle du décompte annuel 2006 du fonds de garantie.
- contrôle et attestation des comptes annuels statutaires.

Dans le cadre du contrôle de la route nationale 5, délégué par la Confédération, il est utile de préciser que l'un des trois rapports précités est le résultat d'un audit mené conjointement avec l'Office fédéral des routes sur l'organisation et la réalisation de travaux relevant de la section électromécanique.

Les dossiers suivants ont fait l'objet de contrôles et d'analyses particulièrement approfondis:

Analyse et contrôle des comptes de fonctionnement, de bilan, d'investissements, et des fonds appartenant, examen du contrôle interne, de la gestion budgétaire et de l'application des bases légales pour les entités suivantes:

- Service de la sécurité civile et militaire, taxe d'exemption de l'obligation de servir;
- Etablissement d'exécution des peines de Bellevue;
- Service de la formation professionnelle;
- Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP);
- Service de l'assurance-maladie;
- Service de l'inspection et de la santé au travail;
- Office de la statistique et de l'informatique scolaires;
- Service des poursuites et faillites et du registre du commerce;
- Service des poursuites et faillites et du registre du commerce, office du registre du commerce;
- Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP);
- Service de l'énergie;
- Service de la viticulture et station d'essais viticoles, fonds viticole;
- Service de l'emploi;
- Autorités régionales de conciliation (Bail à loyer);
- Service médico-psychologique pour enfants et adolescents.

Analyses particulières:

- Service des poursuites et faillites et du registre du commerce, office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers, analyse par sondages des flux financiers et de dossiers;
- Service des poursuites et faillites et du registre du commerce, office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz, analyse par sondages des flux financiers et de dossiers;
- Service financier, office de perception, analyse des recettes hors impôts gérées par la caisse générale pour l'exercice 2004;
- Service des contributions, office de l'impôt à la source, service financier, office de perception, service du traitement de l'information, analyse des procédures en matière d'impôt à la source et audit informatique de l'application ISIS;
- Service des contributions, office de l'impôt anticipé, analyse des procédures en matière d'impôt anticipé;
- Service des contributions, service financier, contrôle annuel 2004 de l'impôt cantonal direct des personnes physiques et morales;
- Secrétariat général du Département de l'économie, bouteiller de l'Etat, contrôle des comptes 2003 et 2004;

- Greffe du tribunal du district de Boudry, vérification des comptes de l'exercice 2005, arrêtés au 15 novembre 2005;
- Service des ressources humaines, audit transversal des traitements servis par le service pour la période du 1<sup>er</sup> août 2004 au 31 mai 2005;
- Service de la formation universitaire, Lycée Jean-Piaget, analyse des procédures en place dans le domaine des traitements des enseignants dudit lycée;
- Service de l'économie agricole, office de l'équipement agricole, office des améliorations foncières, examen des comptes d'investissements et des comptes du bilan en rapport avec les crédits d'investissements et les paiements directs, examen des procédures en matière d'octroi des subventions et d'aides à l'investissement aux constructions agricoles, examen des procédures en matière d'octroi des subventions aux syndicats d'améliorations foncières;
- Service des ponts et chaussées, bureau de l'économie des eaux, analyse du bureau de l'économie des eaux et contrôle de la gestion de certaines rubriques budgétaires et des crédits d'engagement;
- Service des bâtiments, audit sur la gestion des travaux d'entretien des bâtiments du site du Home du Devens à St-Aubin;
- Haute Ecole ARC, Fondation CAFI, révision des comptes 2005 de la Fondation CAFI et analyse des mouvements financiers entre la fondation et la HE-ARC selon mandat confié le 10 mai 2006 par le Conseil d'Etat;
- Haute Ecole ARC, contrôle, selon mandat confié par le Conseil d'Etat le 10 mai 2006, des postes de la contribution neuchâteloise 2005 à la HE-ARC ainsi que l'utilisation et le bouclage du crédit de plus de 9 millions octroyé par le Grand Conseil au printemps 2005 pour le financement des découverts accumulés par la HEN durant ses quelques années d'existence;
- Institution Le Devens à St-Aubin, diverses vérifications sur place selon mandat spécial confié par le Conseil d'Etat par lettre du 7 juin 2006;
- Département de la justice, de la sécurité et des finances, service financier, prise de position écrite quant à la pertinence et à la cohérence du projet d'amélioration de la gestion budgétaire au travers du principe d'échéance;
- Service de l'action sociale, office de l'aide sociale, examen selon mandat spécial du Conseil d'Etat du 5 juillet 2006, du fonctionnement de l'aide sociale cantonale sous l'angle du contrôle interne, tant au niveau de l'entité cantonale que des services sociaux communaux et régionaux, et détermination des risques pour l'Etat inhérents à la gestion de l'aide sociale.

Dans le domaine de l'audit informatique, deux rapports ont été émis en 2006, soit:

- Révision informatique de l'application LORA - logiciel pour la gestion des requérants d'asile;
- Révision informatique de l'application SAP - module FI AP-AR;
- Révision informatique de l'application de l'impôt à la source (ISIS) - analyse intégrée dans le rapport d'analyse des procédures dans ce domaine de compétence (voir ci-dessus).

Il est utile de préciser qu'en 2006, le service de l'inspection des finances n'a pas mené de nouvelles révisions informatiques par manque de temps et afin de pouvoir répondre prioritairement à divers mandats spéciaux confiés par le Conseil d'Etat (voir les rapports cités dans le présent rapport de gestion).

Dans la seconde partie de l'année 2006, les analyses approfondies suivantes, dont les rapports seront délivrés début 2007, ont été effectuées ou sont en voie d'être terminées:

- Service des ressources humaines, rapport relatif à l'audit annuel transversal des traitements;
- Office des faillites;
- Service des migrations - office social de l'asile;
- Service des sports, comptes de fonctionnement, Jeunesse et sport, Panespo et fonds des sports;
- Service du traitement de l'information;
- Service de l'aménagement du territoire;
- Service de la protection de l'environnement;
- Service de la gérance des immeubles, dossiers gérés par le service hors ceux relatifs à la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel;
- Service des contributions, comptes de fonctionnement gérés par le service hors de la gestion spécifique des différents impôts;
- Service de la justice;
- Greffe du tribunal du district de La Chaux-de-Fonds;
- Greffe du tribunal du district de Neuchâtel;
- Greffe du tribunal du district du Locle;
- Etablissement d'exécution des peines La Ronde;
- Service des automobiles et de la navigation, secteur navigation;
- Service de l'économat et du matériel scolaire;
- Service financier, analyse du bouclage 2005 des comptes de l'Etat;
- Service financier, service des contributions, contrôle annuel 2005 de l'impôt cantonal direct des personnes physiques et morales et de l'impôt à la source;
- Mandat spécial confié par le Conseil d'Etat relatif à l'examen du fonctionnement du service des mineurs et des tutelles (SCMT) sous l'angle du contrôle interne de la gestion des comptabilités pupillaires, essentiellement au niveau des offices des tutelles et de la gestion du SCMT, subsidiairement au niveau des offices des mineurs et détermination des risques pour l'Etat inhérents à la gestion des comptabilités pupillaires;
- Haute Ecole ARC, mandat spécial confié par le Conseil d'Etat, rapport complémentaire.

De plus, notre service examine régulièrement sur demande du service des établissements spécialisés toutes les demandes et projets de décomptes de subventions en faveur des établissements spécialisés pour enfants, adolescents, adultes handicapés et toxicomanes.

## 5.2. Autres activités

Le service de l'inspection des finances (IFEN) joue un rôle important de consultant et de conseiller auprès des services de l'administration cantonale et des institutions ou entités subventionnées par l'Etat.

Le service de l'inspection des finances a notamment coordonné, début décembre 2006, à la demande du Conseil d'Etat une information/sensibilisation à l'importance de la gestion des risques et du système de contrôle interne à l'intention des cadres responsables de l'administration cantonale neuchâteloise. Le Conseil d'Etat a donné mandat à l'IFEN, respectivement au CCFI de développer un concept apportant un soutien aux offices, services et écoles dans la mise en place d'un système de contrôle interne et de gestion des risques dans leur entité. Ce travail se déroulera durant le 1<sup>er</sup> semestre 2007.

Notre service a notamment pris part aux groupes de travail suivants:

- Comité de pilotage "évaluation des subventions" (CPES);
- Gestion des prestations (GESPA +);
- Centre de compétence en matière de TVA;
- Groupe de travail chargé de la mise en place des normes RPC 26 pour les comptes de la Caisse de pensions de l'Etat.

Le service entretient des relations soutenues avec les organes similaires de contrôle des cantons latins et le Contrôle fédéral des finances.

### 5.3. Facturation des prestations du service de l'inspection des finances

Conformément à l'énoncé de l'article 15 du règlement du 13 janvier 1993 concernant le service de l'inspection des finances, nous avons facturé nos prestations de révisions externes annuelles des comptes des institutions paraétatiques créées par l'Etat ou bénéficiant d'une aide financière de celui-ci.

Le tarif est de 120 francs l'heure selon arrêté du Conseil d'Etat du 10 novembre 2004.

Le total des recettes du service se décompose comme suit:

	<b>2005</b> <b>Fr.</b>	<b>2006</b> <b>Fr.</b>
Prestations facturées à la Confédération concernant les contrôles exécutés pour la RN5 (compte 438400)	67.443.—	113.043.—
Prestations facturées pour les révisions annuelles des comptes (compte 439850)	134.554,10	64.155,60
Prestations facturées pour la révision des comptes de la Caisse de pensions de l'Etat (compte 490020)	<u>79.680.—</u>	<u>85.425.—</u>
	<u>281.677,10</u>	<u>262.623,60</u>

La diminution des recettes facturées pour des prestations de révisions annuelles des comptes (compte 439850) s'explique principalement par la disparition de la Haute école neuchâteloise remplacée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006 par la Haute Ecole ARC qui est révisée par une fiduciaire.

Neuchâtel, le 7 février 2007

Le chancelier d'Etat,  
J.-M. Reber

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>SECRETARIAT GENERAL .....</b>	<b>1</b>
1.1.	Personnel .....	1
1.2.	Feuille officielle .....	1
1.3.	Légalisations .....	1
1.4.	Guichet unique .....	1
1.5.	Droits politiques .....	2
1.6.	Conférence des secrétaires généraux .....	4
1.7.	Partenariat enregistré .....	4
1.8.	Centenaires .....	4
<b>2.</b>	<b>COMMUNICATION .....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>SERVICE DU GRAND CONSEIL .....</b>	<b>5</b>
3.1.	Grand Conseil .....	5
3.2.	Personnel .....	15
3.3.	Recueil de la législation neuchâteloise .....	15
<b>4.</b>	<b>SERVICE DE L'ECONOMAT ET DU MATERIEL SCOLAIRE.....</b>	<b>15</b>
4.1.	Préambule .....	15
4.2.	Personnel .....	16
4.3.	Logistique .....	16
4.4.	Gestion du service .....	16
4.5.	Gestion des achats .....	16
4.6.	Gestion des impressions .....	16
<b>5.</b>	<b>SERVICE DE L'INSPECTION DES FINANCES .....</b>	<b>17</b>
5.1.	Rapports de révisions .....	17
5.2.	Autres activités .....	20
5.3.	Facturation des prestations du service de l'inspection des finances .....	21